



COMMUNE DE VERDUN-SUR-GARONNE

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 / BUDGET PRIMITIF 2026

Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles

En application de l'article L. 2313-1 du CGCT, une présentation brève et synthétique doit être annexée au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Rappel du cadre général du Compte Administratif

Le **CA** constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre. Il rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives, et présente les résultats comptables de l'exercice. Par ce document, le Maire présente un bilan de l'année écoulée. Le compte administratif doit concorder avec le compte de gestion établi par le comptable public.

Rappel de la structure d'un budget communal

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au **fonctionnement courant et récurrent** des services communaux. Les *dépenses* de fonctionnement étant constituées par les charges de personnel, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les *recettes* de fonctionnement correspondant principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, locations de salles...) et aux dotations versées par l'Etat.

La section d'investissement est quant à elle liée aux **projets d'investissement** de la commune. Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets. Les recettes d'investissement étant principalement constituées par les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat et les éventuels emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

1) Éléments de contexte : économique, social, budgétaire, évolution de la population etc.

Contexte international, national et local détaillé dans le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2026.

La population de la commune poursuit son augmentation maîtrisée (cf. Analyse des Besoins Sociaux 2021). Le **seuil des 5 000 habitants** a été franchi en 2026.

Pour rappel, il existe trois façons de qualifier la population :

- *Population municipale* : **4961** en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026 (population de référence au 1^{er} janvier 2023)
- *Population totale* : **5046** (idem)
- *Population DGF¹* : **5059** (transmis avec la fiche DGF reçu mi 2025)

2) Priorités du budget

4 piliers du mandat de l'équipe municipale sont retranscrits dans ce budget :

- Solidarité
- Bien-vivre ensemble
- Partenariat
- Lutte contre le changement climatique et adaptations

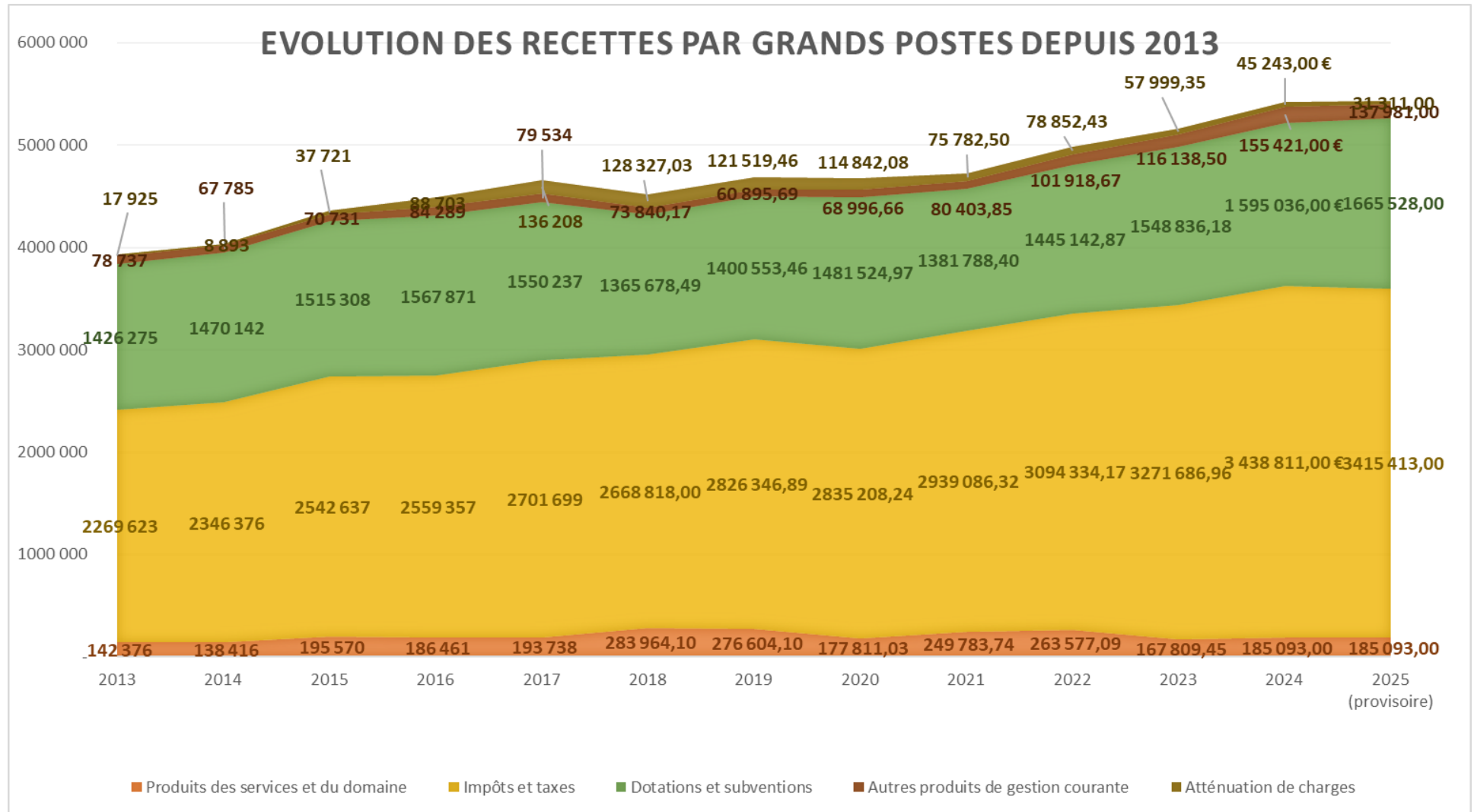
Le détail des actions menées en cohérence avec ces priorités est présenté [dans le bilan de mi-mandat](#) édité en juillet 2023 puis le [bilan de mandat édité en 2025](#).



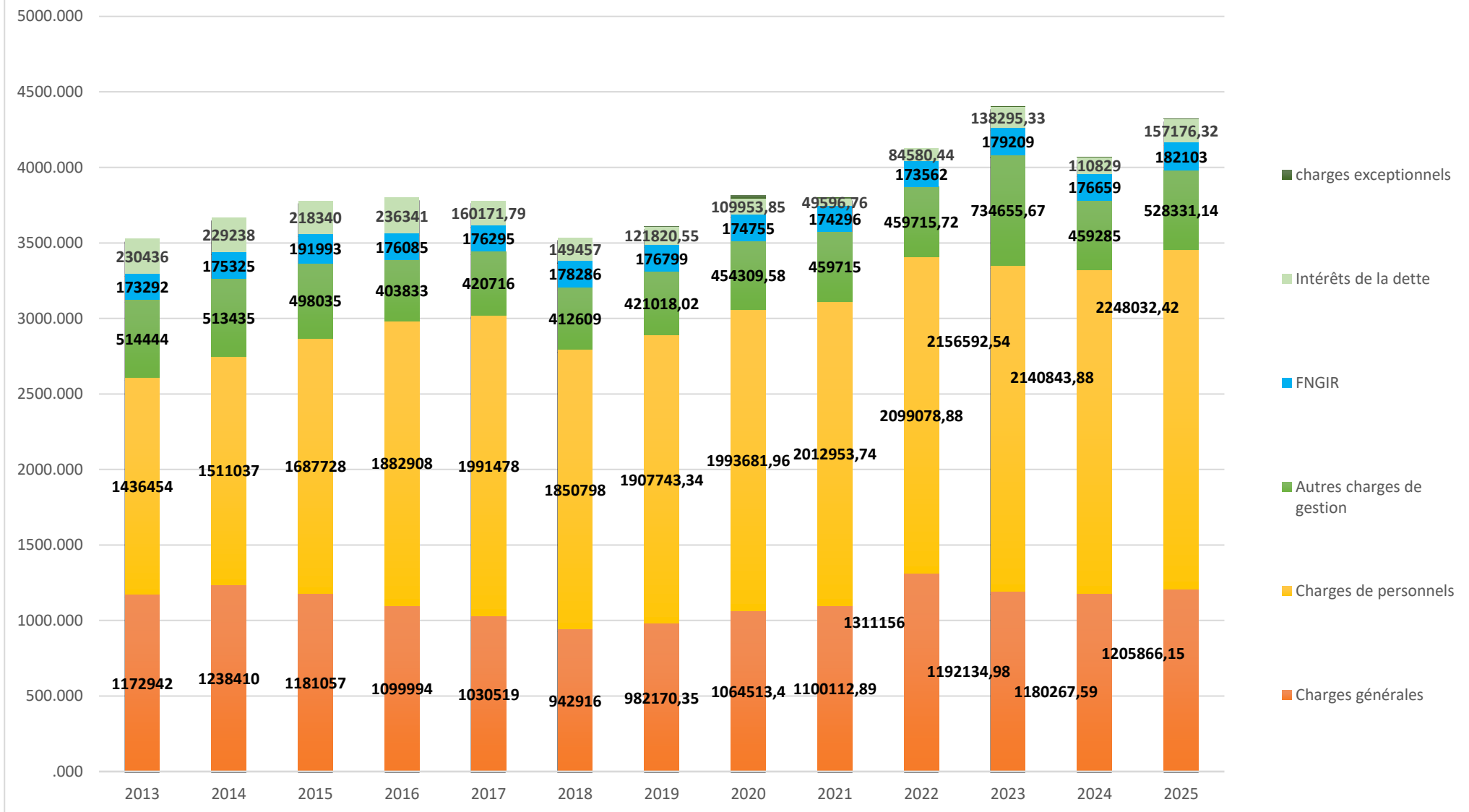
¹ La population DGF est une notion particulière utilisée pour déterminer le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) allouée à chaque commune. Elle ne se base pas uniquement sur la population municipale, mais intègre également d'autres critères pour mieux refléter les charges et les besoins spécifiques de chaque collectivité. Par exemple, elle peut inclure des ajustements pour prendre en compte la population comptée à part, comme les militaires ou les étudiants vivant dans des logements spécifiques, ainsi que d'autres facteurs démographiques et socio-économiques.

5) Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution, structure...

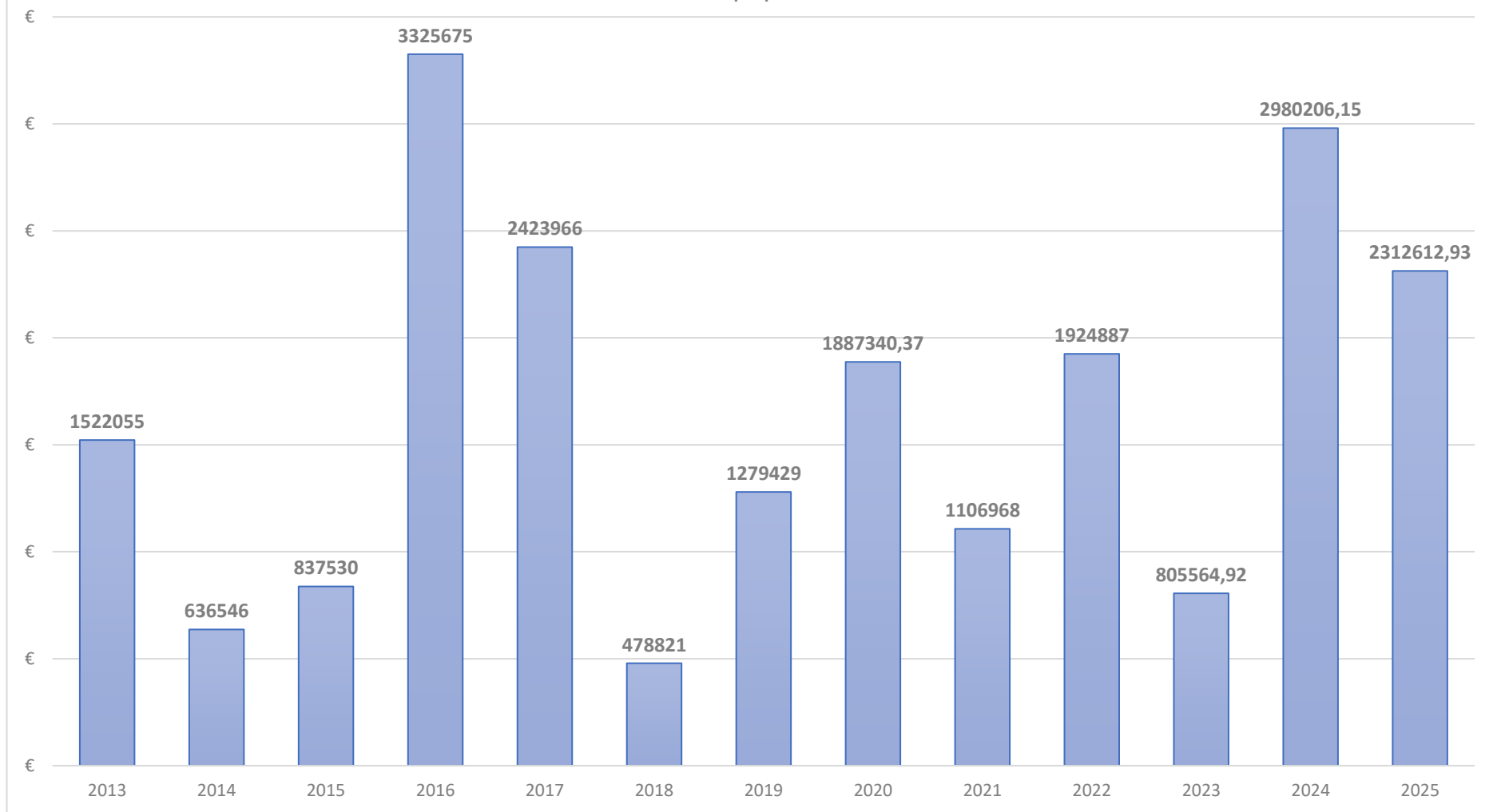
Retour sur les 12 dernières années



Dépenses réelles de fonctionnement cumulées depuis 2013 (en €)



Evolution des investissements en équipements et travaux



4) Montant du budget consolidé (et des budgets annexes)

→ *Centre Communal d'Action Sociale : seul budget annexe*

La commune de Verdun-sur-Garonne dispose d'un Centre Communal d'Action Sociale. Fortement lié à celle-ci, le CCAS est un établissement public administratif administré par un Conseil d'administration et présidé par le Maire (article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles). Il jouit de ce fait d'une autonomie juridique et fonctionnelle.

À ce jour, son budget ne dispose pas de section d'investissement et n'a contracté aucun emprunt. Le CCAS sollicite une subvention auprès de la commune à hauteur d'environ 15 000 €. La commune met à disposition deux agents (à hauteur de 28h pour le premier et de 7h/semaine pour le second).

Ces mises à dispositions ne font pas l'objet de rétrocessions financières entre la commune et le CCAS. Cette exception est prévue par l'article 61 II de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et de l'article 2 II du décret n°2008-580.

→ *Les autres « satellites » : la nécessité d'une attention particulière*

Dans le cadre du développement du pilier « partenariats » sur ce mandat, la commune a développé sa participation à d'autres instances dans plusieurs thématiques :

- **Santé** : adhésion au Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Ma Santé, Ma Région »² dans le cadre de la création et – depuis l'ouverture en octobre 2025 – de la gestion du centre de santé. Permet de mutualiser des compétences et des moyens. La commune participe en prenant intégralement en charge des dépenses propres (fluides, entretien et ménage du bâtiment), ainsi que via des charges mutualisées et des charges directement liées au fonctionnement du centre (salaires des médecins et secrétaire notamment). La participation annuelle ainsi calculée est ensuite divisée par 1/3 (Région, Département, commune)
- **Aménagement, maîtrise d'ouvrage déléguée** : prise de participation (1000€ d'actions) au sein de la Société Publique Locale (SPL) [Agence Régionale d'Aménagement et de Construction](#) (ARAC) Occitanie³
- **Finances, emprunt** : actions au sein de [l'Agence France Locale](#) (AFL)⁴

Ce choix implique un investissement dans la vie de ces structures (participation aux conseils d'administration notamment) et une attention à leur situation financière globale.

² Délibération n°2021-67 du 07 décembre 2021

³ Délibération n°2022-36 du 26 avril 2022

⁴ Délibération n°2024-76 du 09 décembre 2024

5) Crédits d'investissements et le cas échéant de fonctionnements pluriannuels

Pas d'autorisation d'engagement pluriannuelle en **fonctionnement**.

Les **Autorisations de Programmes** constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les AP/CP ont été mises à jour à l'unanimité par délibération n°2025-108 du 09 décembre 2025 :

Programme	AP	CP 2025	Réalisé 2025	Réalisé depuis l'ouverture	reste sur l'AP	Proposition	MàJ CP 2026
* 169 – Finalisation ADAP	300 000,00 €	40 000,00 €	22 357,44 €	279 179,54 €	20 820,46 €	Augmentation de 15 000 € sur l'AP	35 820,46 €
*175 – Projet associatif - Aménagement du Parc des sports	2 650 000,00 €	641 682,92 €	586 924,15 €	2 595 241,23 €	54 758,77 €		30 000,00 €
* 176 – Construction centre de santé	1 550 000,00 €	800 000,00 €	747 600,63 €	1 202 268,03 €	347 731,97 €		30 000,00 €
* 177 – Baggi/Mairie/Presbytère	1 900 000,00 €	200 000,00 €	76 328,58 €	150 185,22 €	1 749 814,78 €		800 000,00 €
* 178 – Bâtiment La Poste	125 000,00 €	65 000,00 €	39 861,94 €	118 668,69 €	6 331,31 €		6 331,31 €
* 180 - Équipements de prévention, de sureté et de sécurisation de la commune	330 000,00 €	240 000,00 €	241 095,79 €	282 760,65 €	47 239,35 €		47 239,35 €
* 181 Schéma Directeur Immobilier Énergétique (SDIE)	800 000,00 €	60 000,00 €	22 509,04 €	37 021,36 €	762 978,64 €		200 000,00 €
*182 Ecoles du futur	200 000,00 €	120 500,00 €	63 090,15 €	63 090,15 €	136 909,85 €		80 000,00 €
* 183 - Travaux dans les cimetières	220 000,00 €	200 000,00 €	164 713,60 €	164 713,60 €	55 286,40 €		20 000,00 €
* 185 - Participation financement gymnase collège	2 000 000,00 €	- €		- €	2 000 000,00 €		

Le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) de la commune comprend également des opérations hors AP/CP :

- ➔ 170 – Voirie communale & Réseaux : 110 000 € de crédits annuels
- ➔ 179 – Développement de services numériques : 50 000 €

Par ailleurs, une enveloppe de 250 000 € est prévue pour l'investissement courant 2026 (opération 900).

6) Niveau de l'épargne brute (ou CAF) et niveau de l'épargne nette en 2025

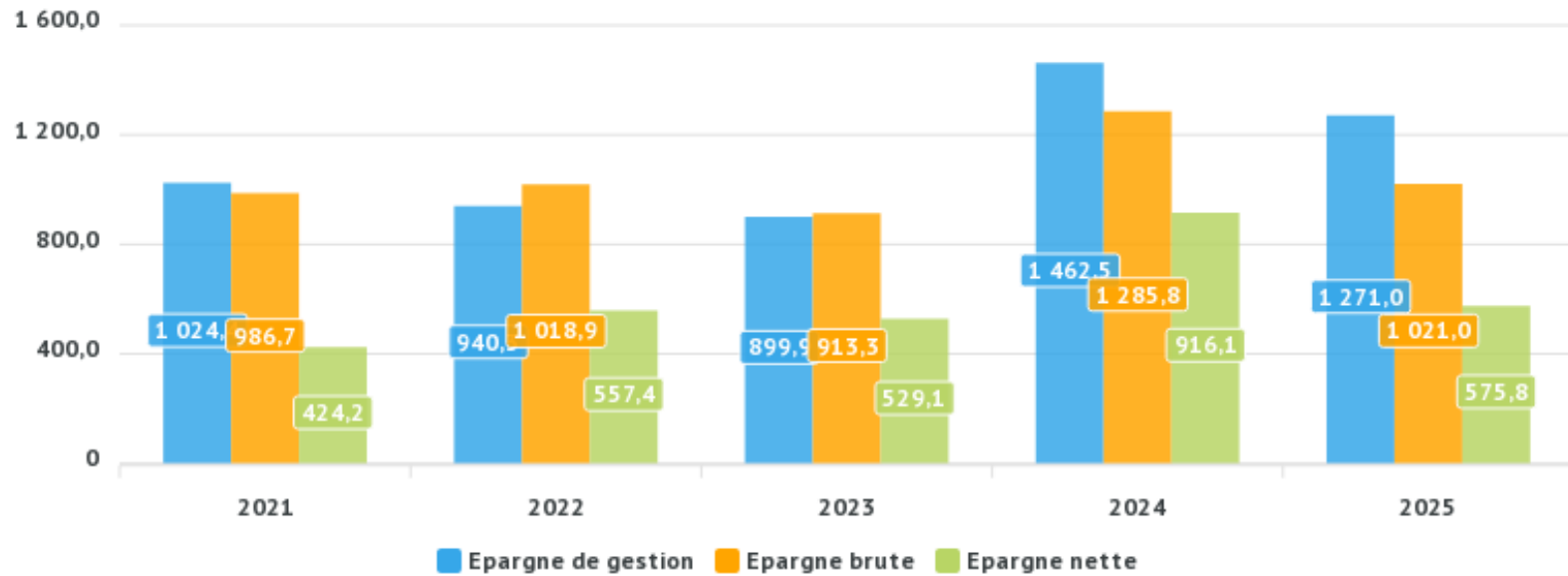
La **capacité d'autofinancement (CAF) brute** est la contraction des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement décaissées et encaissées sur l'année en cours, hors cessions et dépenses / produits exceptionnels. Diminuée du remboursement de la dette en capital, elle devient la **CAF nette**.

- Pourquoi ce ratio est-il important ? La CAF nette permet :
 - D'évaluer la capacité de la commune à financer **ses besoins en investissement** par ses propres moyens (en complément des moyens extérieurs tels que les emprunts ou les subventions) ;
 - **D'alimenter éventuellement la trésorerie** pour les besoins futurs ;
 - De présenter un certain **niveau de santé financière** aux établissements financiers pour recourir à de nouveaux emprunts (ce ratio étant analysé parmi d'autres).

Verdun-sur-Garonne	Capacité d'Autofinancement Brute	Capacité d'Autofinancement Nette	Commentaires
2012	500 099 €	66 561 €	En effet la CAF nette positive de 2012 n'est due qu'à une opération exceptionnelle de gestion de 234 000€ impactant positivement le résultat de fonctionnement. La CAF nette est structurelle déficitaire à cause d'un endettement élevé au regard de l'excédent de fonctionnement (CAF nette = CAF brute - remboursement en capital de la dette)
2013	643 033 €	- 26 329 €	
2014	399 927 €	- 47 742 €	
2015	613 100 €	123 857 €	1er exercice d'inversion de tendance suite à différentes rationalisations et réorganisation de gestion. CAF nette positive structurellement sans cession.
2016	624 697 €	119 331 €	CAF nette positive structurellement sans cession.
2017	898 941 €	308 972 €	Progression de la CAF nette (sans cessions)
2018	885 786 €	309 897 €	Stabilisation et pérennisation d'une CAF nette positive (sans cessions)
2019	1 009 861 €	433 972 €	Progression de la CAF nette (sans cessions)
2020	941 169 €	377 419 €	Objectif mandat : CAF nette toujours supérieure à 300K€
2021	1 033 000 €	470 000 €	Objectif mandat : CAF nette toujours supérieure à 300K€ - chiffres DGFIP
2022	1 068 000 €	606 000 €	Objectif mandat : CAF nette toujours supérieure à 300K€ - chiffres DGFIP
2023	933 000 €	549 000 €	Objectif mandat : CAF nette toujours supérieure à 300K€ - chiffres DGFIP
2024	1 317 000 €	945 016 €	Objectif mandat : CAF nette toujours supérieure à 300K€ - chiffres DGFIP*
2025	983 968 €	538 758 €	Objectif mandat : CAF nette toujours supérieure à 300K€ - résultat provisoire**

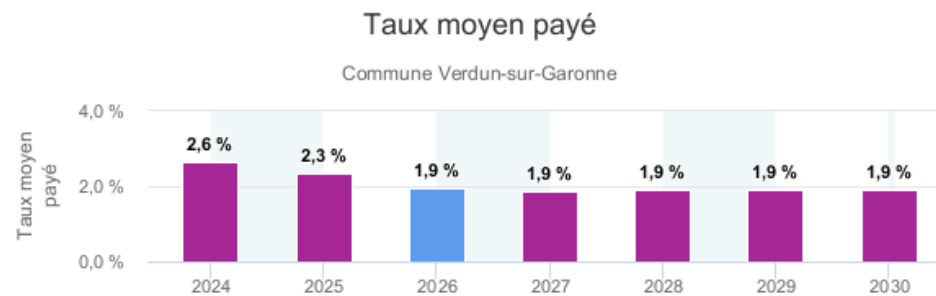
Soldes d'épargne en k€

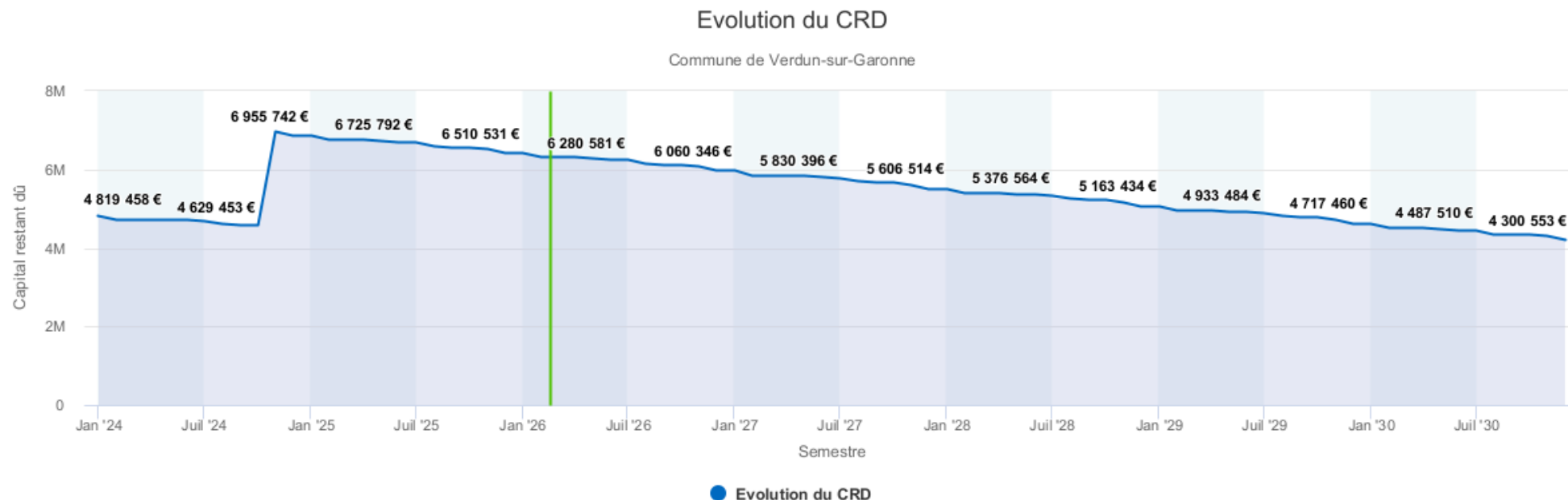
	2021	2022	2023	2024	2025	% / an
● Epargne de gestion	1 024	940	900	1 463	1 271	↗5.54%
● Epargne brute	987	1 019	913	1 286	1 021	↗0.86%
● Epargne nette	424	557	529	916	576	↗7.94%



7) Niveau d'endettement de la collectivité

Une dette à taux réduit par rapport au taux moyen actuels du marché



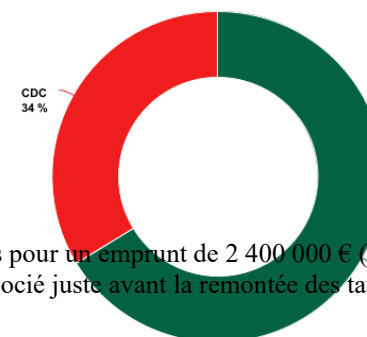
L'évolution du Capital Restant dû suite au déblocage du dernier emprunt en 2024⁵**Le profil d'extinction sur la durée**

Le stock de dette de la commune est le même en 2026 qu'en 2014. Entre temps, 3 emprunts importants ont été mobilisés :

- Deux emprunts sur le mandat 2014 - 2020 pour la construction du groupe scolaire la fontaine (un auprès de la Caisse des dépôts et consignations et l'autre auprès du Crédit agricole)
- Un emprunt sur le mandat 2020 – 2026 (auprès du Crédit agricole, cf. page précédente)

La dette actuelle est supportée seulement sur le budget principal.
Elle est contracté auprès de deux établissements bancaires.

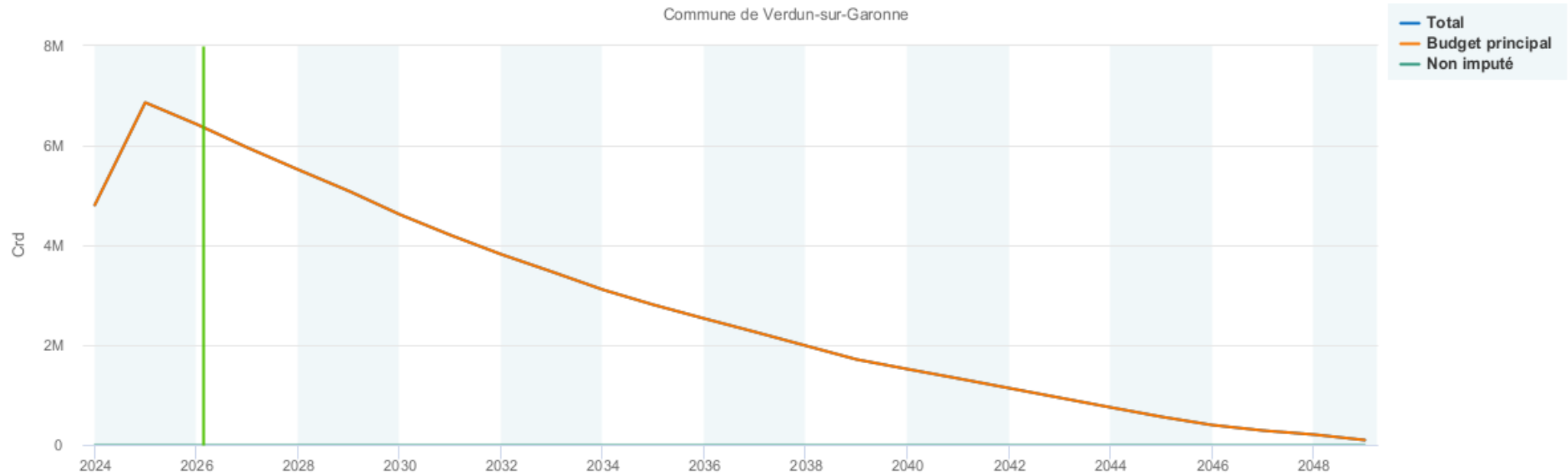
Répartition par banque au 17/02/2026



⁵ Par délibération n°2022-39 du 31 mai 2022, le conseil municipal a validé l'offre du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées pour un emprunt de 2 400 000 € (au taux de 1,73% sur 25 ans). Celui-ci a été déblocqué en totalité au mois de septembre 2024, au terme de la période d'anticipation de 24 mois. Négocié juste avant la remontée des taux d'intérêts au niveau international, il offre des conditions favorables eu égard au marché actuel.

Profil d'extinction de la dette

Commune de Verdun-sur-Garonne

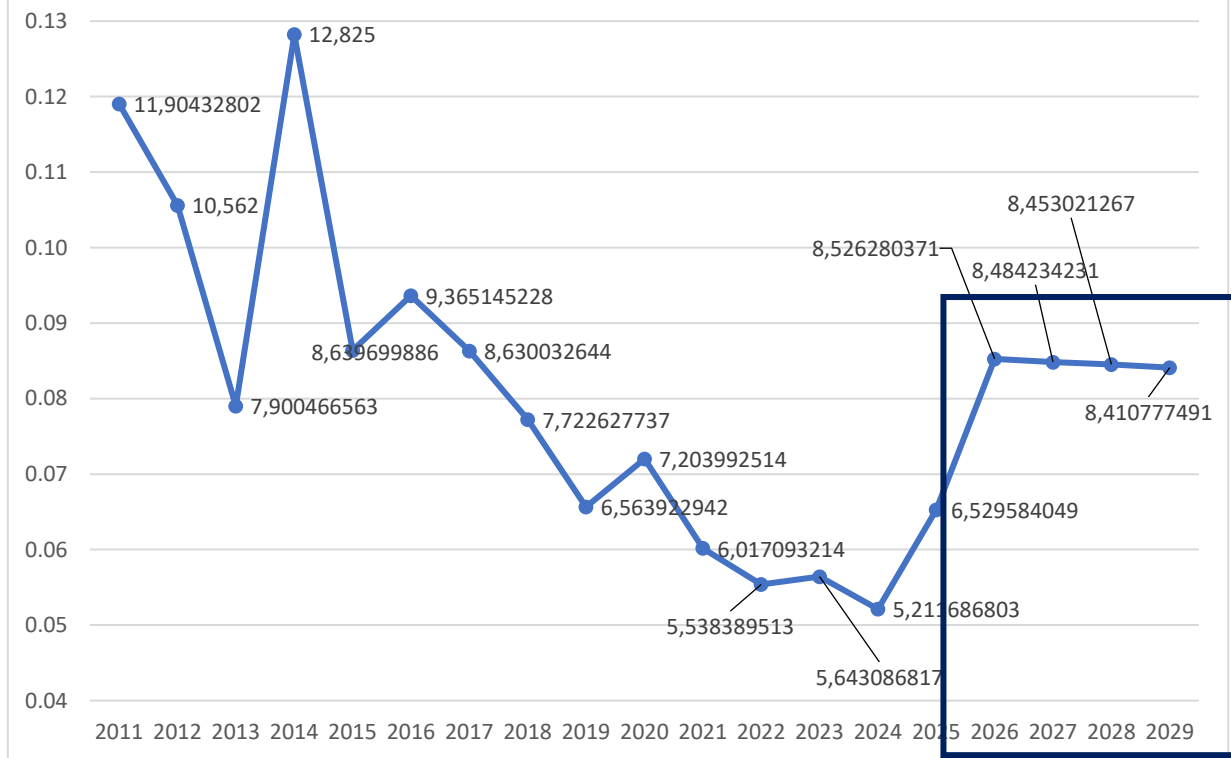


8) Capacité de désendettement

La capacité de désendettement représente le nombre d'années nécessaires pour le remboursement complet de la dette par l'épargne brute (CAF brute) d'une collectivité. Son évolution est donc dépendante tant du stock de dette à rembourser que de la capacité de la commune à dégager des marges de manœuvre en fonctionnement.

Le **plafond de surveillance** est fixé à **10 ans** et **plafond de vigilance accentuée** est établi pour le bloc communal à **12 ans**.

Evolution de la capacité de désendettement de la commune



Estimations basées sur l'évolution de l'encours de dette et d'une épargne brute en baisse

La prospective démontre une **forme de « plateau » en matière de capacité de désendettement** car :

- En ne contractant pas de nouvel emprunt, la commune ne s'endettera pas plus,
- Les remboursements annuels de capital et d'intérêts permettront un désendettement progressif, comme de 2019 à 2024
- Mais la capacité d'autofinancement (ou épargne) brute diminuant progressivement, elle ne permet pas d'améliorer ce ratio.

9) Niveau des taux d'imposition

Les taux votés par le conseil municipal s'appliquent sur des bases (assiettes) et génèrent des produits qui sont les recettes de fonctionnement du chapitre 731 du budget principal.

Taux de la fiscalité directe votés en 2025 par les communes

Source : DGFIP

En %

(au 22 juillet 2025, hors communes dont la taxation est différée - communale ou intercommunale - à cette date)

Rang population commune	CCGSTG	Code commune	Libellé commune	Taxe sur le foncier bâti communal	Taux foncier bâti intercommunal	CUMUL taux TFB territoire	Rang taux foncier bâti (du plus haut au plus bas)	Taxe sur le foncier non bâti communal	Cotisation foncière des entreprises	Taxe d'habitation communal (RS et LV)
1		82121	MONTAUBAN	61,93	6,47	68,40	1	88,29	-	13,65
5	x	82125	MONTECH	61,72	4,77	66,49	2	132,24	-	21,98
6		82134	NEGREPELISSE	57,62	8,63	66,25	3	146,18	26,89	19,31
4		82037	CAUSSADE	58,02	7,69	65,71	4	152,61	25,10	17,10
13		82013	BEAUMONT-DE-LOMAGNE	54,45	6,86	61,31	5	115,57	-	10,96
2		82033	CASTELSARRASIN	57,91	3,00	60,91	6	117,84	-	10,51
3		82112	MOISSAC	57,86	3,00	60,86	7	171,74	-	10,07
10	x	82075	GRISOLLES	55,34	4,77	60,11	8	135,82	-	19,34
11		82161	SAINT-ETIENNE-DE-TULMONT	50,39	8,63	59,02	9	81,04	22,01	21,38
7		82186	VALENCE-D'AGEN	38,90	20,04	58,94	10	44,93	10,22	7,14
8	x	82190	VERDUN-SUR-GARONNE	53,84	4,77	58,61	11	141,35	-	20,62
9		82124	MONTBETON	48,74	6,47	55,21	12	135,08	-	6,89
14	x	82079	LABASTIDE-SAINT-PIERRE	50,11	4,77	54,88	13	127,60	-	18,12
12		82025	BRESSOLS	44,35	6,47	50,82	14	96,42	-	6,90
15		82096	LA VILLE DIEU DU TEMPLE	44,89	3,00	47,89	15	145,11	-	10,29

Depuis 2014, les **taux d'imposition communaux n'ont pas augmenté**, ce qui a mécaniquement déplacé Verdun-sur-Garonne plus bas en termes de taux pratiqués sur le département en matière de foncier bâti.

Cependant, la **dynamique des bases**, principalement issue du choix fixé par le Parlement à travers les Projets de Lois de Finances (PLF) successifs de suivre l'inflation – notamment 7,1% en 2023 puis 3,9% en 2024 – a permis une augmentation des recettes dans le budget communal⁶.

Mandat 2020/2026	2021	2022	2023	2024	2025
Taxe d'habitation	1 154 437 €	64 957 €	77 761 €	89 004 €	70 335 €
Taxe foncier bâti	925 655 €	2 123 831 €	2 256 099 €	2 430 311 €	2 444 874 €
Taxe Foncier non-bâti	227 997 €	234 290 €	250 864 €	262 518 €	266 162 €
CFE (ou taxe pro)	- €	- €	- €	- €	- €
	2 308 089,00 €	2 423 078,00 €	2 584 724,00 €	2 781 833,00 €	2 781 371,00 €
	2,56%	7,67%	11,99%	7,63%	-0,02%

Cependant, l'exercice 2025 marque un tournant majeur **avec une stagnation des recettes fiscales (-0.02%)**. Si l'on tient compte de l'inflation, les **produits de la fiscalité ont donc diminué** entre 2024 et 2025, alors que ce poste de recettes représente plus de 50% des recettes totales de gestion. Le **phénomène d'effet-ciseaux**, avec une augmentation contenue mais « naturelle » des dépenses de fonctionnement conjuguée à une baisse des recettes, se matérialise donc concrètement ici.

Par ailleurs, plusieurs communes et EPCI de toute taille et de tout profil ont découvert des bases de taxes d'habitation au titre des résidences secondaires à nouveau en baisse de 10% à 20% selon l'échantillon consulté (après la baisse de 2024). La commune **a subi une baisse des bases de -37% par rapport aux bases réelles 2024**. Cette baisse n'a été qu'en partie compensée par une hausse du montant € des allocations compensatrices.

Cette baisse des bases peut s'expliquer notamment par :

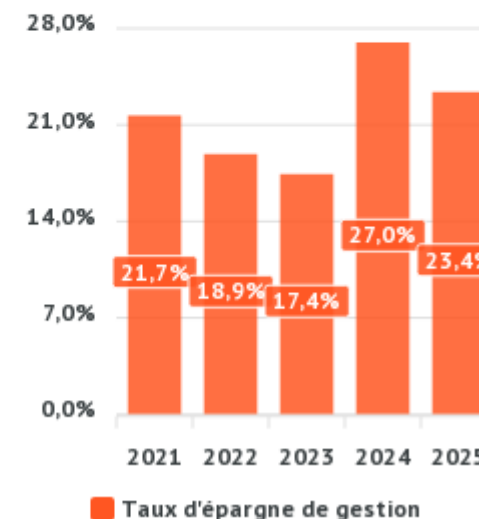
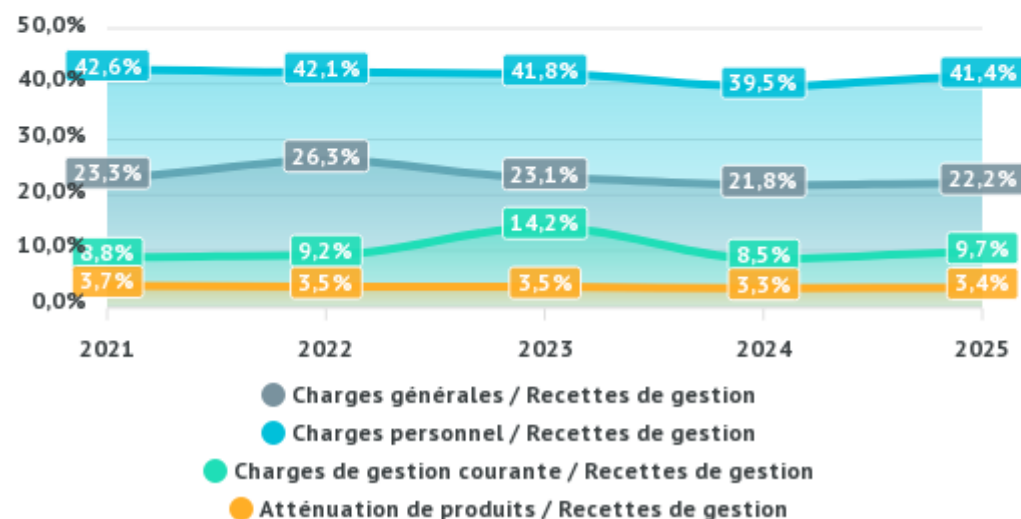
- La poursuite **des régularisations et des dégrèvements consécutifs déclarations GMBI** ("gérer mes biens immobiliers"), même si le gros des régularisations a normalement dû être effectué en 2024
- Le **recentrage des bases de THRS prévue à l'article 110 de loi de finances 2025** qui réduit le périmètre de la taxe d'habitation (TH) aux seules résidences secondaires et non plus à l'ensemble des « locaux meublés non affectés à l'habitation principale » comme c'était le cas jusqu'à présent. Le but consiste à exclure du champ certains établissements à but non lucratif (structures d'hébergement d'urgence, les locaux privatifs des établissements d'enseignement privé, maisons d'assistants maternels ou encore les foyers d'accueil).

⁶ . Il convient enfin de rappeler que la fiscalité locale a connu plusieurs réformes depuis 2020, notamment la suppression progressive de la taxe d'habitation pour la majorité des ménages (hors TH pour logements vacants et résidences secondaires), impliquant des mouvements de fiscalité entre différentes strates de collectivités (les communes récupérant la part départementale de foncier bâti, ce qui explique la baisse de la TH entre 2021 et 2022 et l'augmentation de la TFB sur la même période dans le tableau de cette page).

10) Principaux ratios

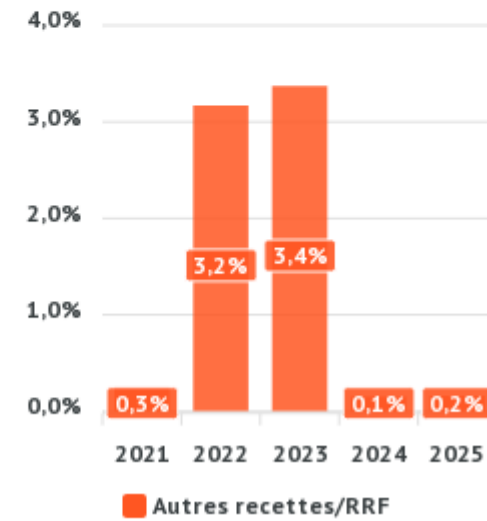
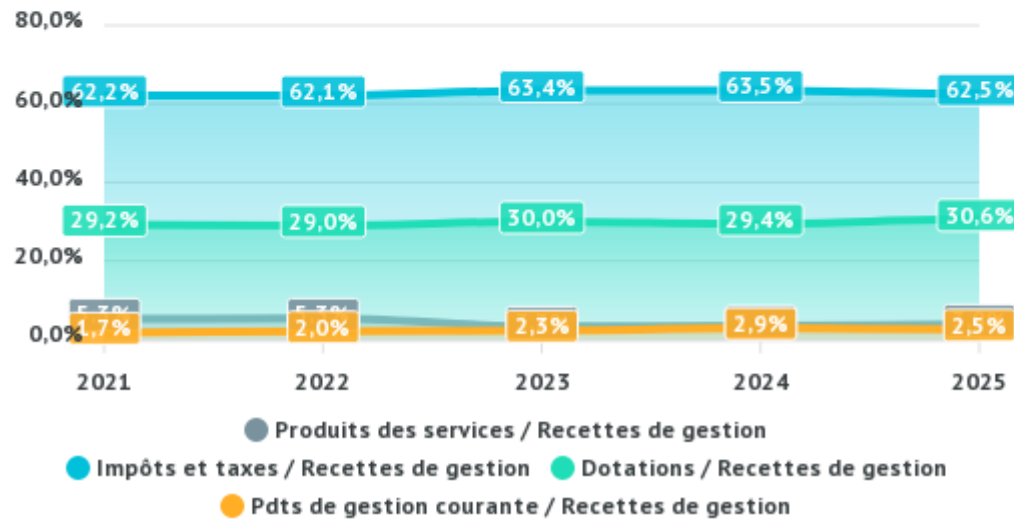
Ratios de structure des dépenses

	2021	2022	2023	2024	2025	% / an
● Charges générales / Recettes de gestion	23,3 %	26,3 %	23,1 %	21,8 %	22,2 %	↘-1.18%
● Charges personnel / Recettes de gestion	42,6 %	42,1 %	41,8 %	39,5 %	41,4 %	↘-0.74%
● Charges de gestion courante / Recettes de gestion	8,8 %	9,2 %	14,2 %	8,5 %	9,7 %	↗2.58%
● Atténuation de produits / Recettes de gestion	3,7 %	3,5 %	3,5 %	3,3 %	3,4 %	↘-2.39%
● Taux d'épargne de gestion	21,7 %	18,9 %	17,4 %	27 %	23,4 %	↗1.92%



— Ratios de structure des recettes

	2021	2022	2023	2024	2025	% / an
● Produits des services / Recettes de gestion	5,3 %	5,3 %	3,3 %	3,4 %	3,8 %	↘-8.08%
● Impôts et taxes / Recettes de gestion	62,2 %	62,1 %	63,4 %	63,5 %	62,5 %	↗0.15%
● Dotations / Recettes de gestion	29,2 %	29 %	30 %	29,4 %	30,6 %	↗1.12%
● Pds de gestion courante / Recettes de gestion	1,7 %	2 %	2,3 %	2,9 %	2,5 %	↗10.01%
● Autres recettes/RRF	0,3 %	3,2 %	3,4 %	0,1 %	0,2 %	↘-10.56%



11) Matrice des risques et provisions pour risques

La matrice des risques budgétaires souligne des fragilités potentielles

L'analyse prospective des dépenses et des recettes de fonctionnement nécessite la prise en compte des risques futurs en fonction de leur **probabilité** de survenance et de l'ampleur de leur **impact**. Cette cartographie permet d'évaluer dans le temps la prospective en fonction de l'évolution du contexte⁷.

PROBABILITE				
<i>Très élevé/certaine</i>		Déficit Centre de santé évalué sur 3 ans à 35k€/an	Perte du fonds d'amorçage (90k€)	Mobilisation emprunt CRCA 2024 : hausse endettement, remboursement capital & intérêts
		Gestion gymnase du collège : perte de recette de 10k€ (mise à dispo de nos équipements) et nouvelles dépenses de 20k€	Augmentation RH (012) endogènes (RIFSEEP, PSC, FMD)	Financement du gymnase du collège
		Augmentations structurelles inévitables 011 (nouveaux bâtiments)	Passage 5000 habitants/fin commune rurale --> Dotation de solidarité urbaine	Augmentation cotisation patronale CNRACL : +100k€ en 2028
		Baisse de la DMT0 et taxe d'aménagement	Inconnue sur le montant définitif des projets en cours de programmation : Baggi, SDIE...	<i>Le cumul des risques (Fds amorçage, emprunt, 5k habitants) peut représenter jusqu'à 250k€/an de diminution de CAF</i>
<i>Elevée/Probable</i>		Risques environnementaux (crues, RGA...) & technologiques / assurabilité des collectivités	<i>écart entre les subventions d'investissement souhaitées et celles effectivement reçues</i>	Terme des 8 ans de l'acquisition EPFO des terrain ex-EHPAD (260+120k€) 2019 - 2027
		Augmentation RH (012) exogènes	Périls (Gabriel Péri, rue Bastide)	PLF 2025 : baisse des marges pour les gros (Région, Département...) vont se répercuter sur les "petits" (baisse des subventions...)
<i>Moyenne/Possible</i>	Augmentation des bases dans le PLF en fonction de l'IPCH + revalorisation de certaines catégories de biens via la "fiabilisation automatique" (cf. présentation DGFIP juin 2025)	Augmentation des besoins RH	Enjeux fonciers structurants (Medou 3, autres...)	
	Augmentation enveloppe DGF Etat	Risques pour les satellites (AFL, ARAC, ALAE, MJC, CCGSTG, syndicats...)	Perte de soutien de l'Etat sur cantine à 1€ (100k€)	Emprunts garantis (cf. situation financière EHPAD et bailleurs sociaux)
<i>Faible/Peu probable</i>	Pacte Fiscal et financier ?	Schéma de mutualisation	Tarifification et modes de gestion des services	
<i>Nul/Rare</i>	Evolution des Attributions de compensation : enjeu PM			
PROBABILITE	<i>Nul ou Positif</i>	<i>Moyen</i>	<i>Fort/Elevé</i>	<i>Très fort/Très élevé</i>
				IMPACT

⁷ En bleu les risques réalisés

Dotations aux provisions pour risques

Le chapitre « autres dépenses imprévues » connaît une forte hausse en 2025 du fait de la multiplication des immeubles menaçant ruine et des immeubles insalubres (rue de la ville, rue Gabriel Péri, rue de la bastide), la commune est amenée à se substituer aux propriétaires défaillants. A ce titre **il convient de provisionner régulièrement** pour pallier un éventuel non-recouvrement des sommes engagées par la commune.

Les sommes engagées par la commune au 14/01/2026 :

- Péril rue Gabriel Péri : 108 421.95€
- Péril rue de la bastide : 97 645.88€
- Péril rue de la ville : 205 700€

Au titre de son pouvoir de police générale, le Maire **a l'obligation de prendre les mesures de sécurité qui s'imposent** telles que la démolition ou la réparation des édifices menaçant ruine, lorsqu'il existe un péril ou un danger grave, un risque réel et important, un danger perceptible ou prévisible ou encore un risque sérieux ou une menace (L2212-4 du Code général des collectivités territoriales).

A ce jour, le stock de **provision pour charges et risques de la commune** s'élève au total à **198 625,95 €** (cf. délibération n°2025-66 du 1^{er} juillet 2025). Il couvre également le risques de divers impayés (cantine, loyers...). Une augmentation de cette provision est prévue au budget 2026 pour tenir compte du dernier risque avéré (mise en sécurité urgente – péril rue de la ville).

12) Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Évolution des Équivalents Temps Pleins (ETP) au 1^{er} janvier 2026

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
ETP réel estimé	56.68	58.2	62.61	61.48	53.24	52.72	53.74	52.2	51.86	50.02	50.92	48,58
Pôle	Fonction		ETP réel		ETP budgétaire		Commentaires					
Enfance & Scolaire	Coordination Enfance Jeunesse Education (EJE)		2,00		2,00							
	Animation		2,28		2,28		Rappel transfert de personnel vers prestataire en 2019 - principe 1 animateur-référent par site					
	ATSEM		6,50		6,50		Dont 1 agent faisant fonction + 1 agent à temps partiel thérapeutique					
	Restauration/Entretien		9,30		10,30		Dont 5 agents en remplacements de vacances à vacances (0,7 ETP) 1 agent en CLD					
Cadre de vie, aménagement & patrimoine	Directrice + Coordinatrice		2,00		2,00		Inclus les missions d'aménagement (auparavant au service Urbanisme)					
	Cadre de vie (Espaces verts & voirie)		7,50		8,50		+ 1 agent en CLD + apprenti comptabilisé à 0,5					
Services techniques	Patrimoine (bâtiments, magasin, logistique, entretien)		6,00		7,00		1 électricien non renouvelé à compter du 1er janvier 2026					
Administration	Police municipale		1,40		2,40		Dont 0,4 ETP secrétariat PM 1 recrutement PM en cours					
	Direction Générale		1,00		1,00							
	RH/Finances/Commande publique		5,00		5,00		1 R4F + 2 ETP Finances/Commande publique + 2 ETP RH					
	Population (état civil/Asso/Communication/Urbanisme/CCAS)		5,60		5,60		inclus l'accueil du public urbanisme depuis 2024					
TOTAL			48,58		52,58		Au 1^{er} janvier 2026					

AR Prefecture

082-218201903-20260303-2026_11-BF
Reçu le 04/03/2026

Organigramme en ETP – JANV 2026 (agents actifs)

AR Prefecture

082-218201903-20260303-2026_11-BF
Reçu le 04/03/2026

